



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

FINANCES  
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 18/07/2025

ID : 030-213000342-20250717-2025\_068\_MP-CC

## DÉCISION

N° 2025/068/MP

**Objet :**

**Marché 2025-003**

Contrat d'entretien et de conduite de la station  
d'épuration « THETIS » et des postes de relevage du  
réseau des eaux usées.

**Approbation du choix de l'attributaire**  
VEOLIA EAU

**Le Maire de la commune de BELLEGARDE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la procédure ouverte d'appel d'offres dématérialisée publiée le 06 juin 2025 sur la plate-forme [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

**Vu** l'avis de la Commission d'appel d'offre en date du 17 juillet 2025 ;

## DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché précisé en objet à l'entreprise **VEOLIA EAU**, sise 256, chemin du Viget – CS 18014 – 30318 ALES CEDEX selon l'offre présentée pour un montant de 134 117,94€ HT par an ;

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde, le 17 juillet 2025

Le Maire, Juan MARTINEZ

Publiée sur le site internet de la ville ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr)) le 22 juillet 2025



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*